

COMMUNE DE VINASSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 22 juin 2009 à 18h30

Date de la convocation : 16 juin 2009

Date d'affichage :

PRESENTS : MM. Didier ALDEBERT - Gérard GARCIA – Christian GARRABE – Victor FUERTES - Gérard FRATICOLA – Gérard BATIGNE – Mlle Emmanuelle CODINA – Mme Sylvie BARRAU - Mmes Marie IMBERNON – Anne-Marie FOURGOUS –M. Jean-Louis OURNAC – Mmes Chantal ESPADA – Nadine RESSEGUIER – M. Jacques ROUCH – Mmes Katia CAYRE – Marie-Claude DELLONG – M. Jean-Paul BACABE –

REPRESENTES : M. G. GRANAL par G. BATIGNE
M. C POULET par JP BACABE

Secrétaire de séance : Mme Marie Claude DELLONG

En ouverture de séance, l'assemblée adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 23 mars 2009 présenté par M. IMBERNON.

09- 15 Modification statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Comité Syndical Mixte du PNR du 28 avril 2009 a approuvé des modifications des statuts du syndicat mixte :

- Modification de la nature juridique du PNR qui passe d'un EPIC (établissement public industriel et commercial) à un EPA (Etablissement Public Administratif plus conforme à l'objet du PNR)
- Modification de la notion de parité au niveau des participations statutaires.

Il convient aux collectivités membres du syndicat de se prononcer sur ces choix.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications statutaires telles que délibérées en Comité Syndical du PNR.

09-16 Baptême du rond point entrée du village route de Coursan

M. ALDEBERT et M. GARCIA rendent compte des contacts avec l'association du « Souvenir Français » pour situer à Vinassan une plaque.

Il est proposé de poser cette plaque sur le rond point à l'entrée du village côté route de Coursan.

Accord unanime de l'assemblée pour baptiser ce rond point du souvenir français afin de perpétuer la mémoire des anciens combattants.
L'inauguration de la plaque aura lieu le 14 juillet 2009.

09-17 Approbation de la nouvelle dénomination de la Communauté d'Agglomération.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Communautaire de la Narbonnaise, dans sa réunion du 3 avril 2009, a adopté un nouveau nom pour la Communauté qui porte désormais le nom de « Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération ».

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Locales, il appartient à chaque communauté membre de se prononcer.

Le Conseil Municipal adopte unanimement la nouvelle dénomination de la Communauté d'Agglomération telle que délibérée par le Conseil Communautaire.

09-18 Approbation Compte de Gestion 2008.

M. ALDEBERT présente le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2008. Ce document correspond aux écritures et au suivi comptable de l'année 2008.

Les résultats de ce dernier correspondent avec ceux du compte administratif 2008 et déjà approuvé lors de la séance du 23 mars 2009.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

09-19 Compte rendu de l'appel d'offres pour la réalisation de la Maison des Sports.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de la Maison des Sports a dans un premier temps fait l'objet de réunions de travail en particulier avec l'ESV pour adapter les locaux aux besoins, tout en respectant le cadre budgétaire pré défini.

Il signale que l'appel d'offres pour les travaux a été lancé sous la forme d'une procédure adaptée. 41 entreprises ont soumissionné pour les 8 lots prévus. La Commission d'appel d'offres réunie deux fois a retenu les entreprises. Le montant global des travaux a été arrêté à 128 120.34€ TTC pour un montant estimé à l'origine à 168.994€ TTC.

Sur les 8 entreprises retenues, 3 sont implantées localement.

Les marchés de travaux seront signés dans les jours à venir dans le cadre des délégations accordées au Maire.

09-20 Participation de la Commune pour la navette de bus « Gâche pas ta vie ».

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la formule de la navette estivale du bus « Gâche pas ta vie » a été modifiée. Afin d'encourager les jeunes gens à

emprunter le bus pour se rendre en discothèque, les pré inscriptions ont été supprimées, le transport est gratuit et le bus passera systématiquement dans les communes adhérentes.

En contre partie, les frais d'organisation de ce circuit ont été répartis entre le Grand Narbonne et les collectivités en fonction de leur strate démographique. Pour Vinassan, cette participation s'élève à 1000€. Un bilan de fréquentation sera établi à l'issue de la saison avant d'envisager la pérennisation de cette navette.

Le Conseil adopte unanimement le projet qui va dans le sens de la protection de la jeunesse.

09-21 Convention avec France Télécom pour mise à disposition du terrain.

Monsieur le Maire rappelle les nombreuses démarches entreprises depuis leur élection avec France Télécom, pour améliorer la desserte téléphonique et ADSL sur la Commune. Depuis plusieurs semaines, cette amélioration est sensible sur la localité du fait de la mise en service d'un local technique implanté sur la zone de Peyrelade.

Il convient d'officialiser la mise à disposition à France Télécom du terrain communal où est situé ce local par la signature d'une convention.

L'assemblée donne son accord pour la mise à disposition gratuitement de ce terrain cadastré section AC n°90 à France Télécom.

09-22 Subvention Ecole Primaire pour classe verte et sortie pédagogique.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que deux classes (Ce1/ Ce2 et Ce2) ont réalisé le 26 et 27 janvier 2009 une sortie ski à Camurac. Il propose, comme cela est fait à chaque fois, de participer aux frais de transport pour la somme de 228€67 par classe, soit un total de 457€34.

Dans le cadre d'une classe verte qui s'est déroulée à Montfermier dans l'Ariège, il propose également de verser la somme de 38€11 par élève. Cette sortie concernait 53 élèves des classes Cm2 et Cm1, soit un total de 2019€13.

Accord unanime du Conseil Municipal pour le versement de ces aides à la coopérative scolaire de l'école primaire. Les crédits nécessaires seront prélevés sur les provisions prévues à l'article 65738 (subvention aux associations) du budget primitif 2009.

Monsieur le Maire rend compte des différentes réunions tenues avec les enseignants et les parents d'élèves. Ces rencontres ont permis de clarifier le fonctionnement entre les écoles et la Mairie.

Affaires diverses.

09-23 Pour tenir compte de la réussite à l'examen professionnel d'un agent de service technique, l'assemblée donne son accord pour transformer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

09-24 Après avoir fait remarquer que les tarifs de la garderie- cantine scolaire étaient inchangés depuis la rentrée 2006-2007, le Conseil décide de revaloriser ces tarifs à compter du 3 septembre 2009.

GARDERIE SCOLAIRE

AVANT

APRES

Temps complet/enfant/par mois (matin, midi, soir)	23,30 €	23,50 €
Temps complet par mois pour et partir 3ème enfant)	11,84 €	12,00 €
Temps non complet par enfant par mois	13,30 €	13,50 €
Temps non complet par mois pour et à partir 3èm enfant)	8,36 €	8,50 €
Par journée complète (matin, midi, soir) par enfant	2,41 €	2,45 €
Par journée non complète par enfant	1,47 €	1,50 €

CANTINE SCOLAIRE

Repas enfant scolarisé	3,95 €	4,00 €
Autres repas	5,50 €	5,60 €
Repas apporté par un enfant (raison médicale)	1,56 €	1,60 €